



Droit et handicap

Le Barreau de Versailles a mis en place tous les 1er vendredis de chaque mois de 9H à 12H des consultations juridiques gratuites au tribunal judiciaire de Versailles pour les personnes en situation de handicap.

HANDICAP

**VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE DROIT
ET VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP OU AIDANT ?**

CONSULTEZ LA PERMANENCE JURIDIQUE AGIR HANDICAP
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES
5 PLACE ANDRÉ MIGNOT 78000 VERSAILLES
TOUS LES 1ER VENDREDIS DU MOIS

 PAR TÉLÉPHONE
09 80 80 01 49
PAR MAIL OU VISIO LSF

 **SUR RENDEZ-VOUS**
Pour prendre rendez-vous :

Les prises de rendez-vous se font soit par téléphone au 01 30 83 25 25 ou par mail à droithandicap@avocats-versailles.com